

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON DES ANDELYS
COMMUNE DE BOUAFLES



☎ 02.32.54.36.66

Bouafles, le 21/07/2023

Objet : Information sur le dispositif de téléalarme

N° Réf : 65-2023 SL/AP

Madame,

Suite à la dissolution du CCAS, le conseil municipal a souhaité mettre à jour les dispositifs que ce service avait mis en place.

Lors du conseil municipal du 4 juillet 2023, la délibération n°03-04.07.2023 concernant le dispositif d'aide à l'installation d'une téléalarme a été prise et reconduite à l'unanimité avec quelques améliorations.

Une contribution de 35 € est offerte pour toute personne âgée de 60 ans et plus qui aura souscrit à un abonnement de téléalarme. La demande écrite devra être déposée à la mairie accompagnée d'un RIB et de la facture d'installation acquittée.

Je rappelle que le montant de participation de la commune sera d'une somme unique de 35 € par foyer.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Anne PROUVOST

Maire

The signature of Anne Prouvost is written in black ink over a red circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE BOUAFLES' at the top and 'EURE' at the bottom, with a central emblem depicting a church tower.